Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA REGION RHONE-ALPES

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes

Autorité Environnementale

Monsieur le Président de la communauté urbaine de Lyon
Direction générale
Délégation générale au développement urbain
Direction de l'aménagement
20 rue du Lac
BP 3103
69399 LYON CEDEX 03

Lyon, le 8/04/2010

Référence : Q:\UIA\AE des projets\Avis AE projets urba\69\Rilleux La pape

Avis de l'autorité environnementale

sur le projet d'aménagement du quartier des Semailles Ouest

Département du Rhône - commune de Rillieux-La-Pape

L'autorité environnementale a été saisie, en application de l'article R122-8 du code de l'environnement et du décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité compétente de l'Etat compétente en matière d'environnement, par dépôt à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Rhônes-Alpes d'un dossier d'enquête publique avant travaux pour l'aménagement du quartier des Semailles Ouest. Ce dossier est accompagné d'une étude d'impact.

Il a été accusé réception de cette saisine et des documents le 22 décembre 2009, ouvrant ainsi le délai de deux mois pour la production de l'avis de l'autorité environnemental sur l'étude d'impact.

Le dossier présenté est complet sur la forme comme sur les thèmes abordés. L'étude d'impact est satisfaisante au regard des enjeux environnementaux du site.

Pour le Directeur de la DREAL et par délégation,
Le chef de Service CEPE

Philippe GRAZIANI

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

Adresse postale : DREAL Rhône-Alpes - 69509 LYON CEDEX 03 – Tél. : 04 78 62 50 50 – Fax : 04 78 60 66 32

Depuis le 1er juillet 2009, la DRE, la DRIRE et la DIREN ont fusionné pour former la DREAL.